

# L'Echo de Tréminis

Lettre d'information - mai 2018



*Après le récent vote du budget 2018 et les décisions qui ont été prises par le Conseil Municipal aboutissant à une augmentation très importante des taux de fiscalité, nous nous sommes efforcés d'en rendre compte dans le numéro de l'Echo qui a suivi.*

*Il apparaît que cette information était insuffisante au point qu'une demande d'explications supplémentaires, sous forme de réunion publique, s'est manifestée au travers d'une pétition, ce que nous comprenons.*

*Notre volonté est de présenter les choses telles qu'elles sont sans chercher à se soustraire à nos responsabilités. Nous avons donc décidé la publication de cette "Lettre d'information" afin que chacun ait la même information et puisse en prendre connaissance à son rythme.*

**Frédéric Aubert**

Le budget 2018 de la commune prévoit une hausse très importante de la fiscalité, puisque les taux des différentes taxes ont été augmentés de 64,5%. Cette augmentation ne concerne que la part communale.

Pourquoi une telle hausse, alors que les dépenses de fonctionnement sont parfaitement maîtrisées et que nos dépenses d'investissement ne comportent pas d'opérations d'un montant particulièrement important ?

## **Les finances locales : un contexte très défavorable**

Premier élément d'explication : le budget voté pour 2017 a été établi dans un contexte financier particulièrement défavorable aux collectivités territoriales. En cause, la baisse des dotations, c'est à dire les aides versées par l'Etat aux collectivités. Pour parvenir à réduire le déficit des dépenses publiques, l'Etat diminue les dotations aux collectivités locales. A elles de trouver des solutions pour parvenir à l'équilibre budgétaire. Les subventions ont baissé, comme par exemple celle des emplois aidés (diminution du taux et de la durée de l'aide, puis disparition du dispositif).

Le budget communal voté pour 2017 était équilibré certes tendu, mais réaliste. Plusieurs éléments ont perturbé son exécution

## **Des difficultés rencontrées dans l'exécution du budget**

En premier lieu, le budget prévoyait un emprunt de 50 000 €. Cela ne conduisait pas à un taux d'endettement anormal, rapporté au nombre d'habitants. Mais, du fait de la baisse des dotations, nos capacités financières étaient insuffisantes pour obtenir cet emprunt. Ce revers pouvait être presque entièrement compensé par la vente de l'ancienne usine électrique, qui n'était pas prévue au budget et qui s'est décidée au cours de l'année 2017 (pour être définitivement réalisée prochainement, au cours de l'année 2018). Mais la situation s'est encore compliquée à cause d'une augmentation du coût prévisionnel de certaines opérations et du fait qu'une subvention attendue n'a pas encore été obtenue.

Il en résulte une impasse budgétaire d'environ 70 000€, qu'il faut rattraper dès 2018.

## **Le projet de création d'un café restaurant dans l'ancienne boulangerie: une opportunité pour la commune.**

Le projet de création d'un café restaurant dans l'ancienne boulangerie était un des postes les plus importants du budget d'investissement 2017.

Fallait-il lancer les travaux sans être certain des recettes prévues au budget ?

A posteriori, la réponse est non, mais ce n'est pas tout à fait aussi simple. L'idée de reconverter ce local communal n'était pas nouvelle. La boulangerie est fermée depuis 2004. Le fournil est loué depuis 2013, et il était clair que le magasin ne redeviendrait jamais une boulangerie. Des projets de création de restaurant avaient été envisagés, mais abandonnés. Le projet présenté fin 2016 était séduisant et sérieux ; c'était une opportunité à ne pas manquer pour la commune. Ou alors il fallait accepter l'idée d'une désertification croissante de notre village, la perte d'activités, d'animation, d'attractivité. Ce n'est pas notre vision des choses.

Élément complémentaire : lorsqu'un projet d'investissement est subventionné par plusieurs organismes, il arrive que la subvention accordée par le premier devienne caduque avant que le second n'ait rendu sa décision. En fait, il n'est pas rare que les opérations démarrent avant que le montage financier ne soit totalement bouclé. Ceci peut être considéré comme imprudent, mais l'autre solution, "attendre", l'est aussi.

### **Les conséquences : une augmentation importante de la fiscalité communale**

Le déficit du budget 2017 ne peut être rattrapé que par une augmentation des recettes fiscales de 2018.

Une majorité de membres du Conseil Municipal (voir encadré) a voté ce budget. Il ne leur convenait pas, ils l'auraient souhaité différent, mais ils n'avaient pas, à cet instant, d'autre solution.

### **La hausse de la fiscalité communale : sur deux ans seulement**

A terme, les perspectives budgétaires ne sont cependant pas catastrophiques : il faut rattraper les problèmes rencontrés en 2017, mais cela sera fait dès 2018. Nous ne sommes pas dans la situation de certaines communes endettées pour des décennies !

En 2019, il faudra probablement maintenir une pression fiscale élevée, pour compenser le fait que nous aurons pris du retard dans les programmes courants d'investissement.

Dès 2020, nous aurons une situation beaucoup moins tendue, et nous pourrons retrouver des taux plus raisonnables, sans pour autant pouvoir revenir à la situation antérieure du fait de la diminution des dotations de l'Etat.

Nous aurons, dans l'esprit du programme que nous avons présenté en 2014, réalisé plusieurs opérations d'aménagement et d'équipement : éclairage public, nouvelle étrave pour le chasse-neige, travaux de sécurité routière, rénovation des menuiseries de la chapelle du Serre, installation de columbariums, etc. Et surtout, nous aurons renforcé les éléments d'attractivité de notre commune, par exemple en réaménageant la place de la Mairie, en finançant l'arrivée de la fibre optique, en labellisant un Espace Naturel Sensible au marais de Pravet, en installant des circuits raquettes et des parcours d'orientation, en accueillant plusieurs activités économiques nouvelles.

**Le budget 2018 de la Commune a été examiné et voté au cours de la séance du Conseil Municipal du 29 mars, après plusieurs réunions préparatoires, en particulier les 24 et 28 mars. Le Conseil avait le choix entre trois options.**

**Ne pas voter de budget ou voter un budget en déséquilibre, ce qui permettait de marquer nettement et clairement un désaccord quant à la hausse des impôts.**

**Voter un budget comportant une forte hausse de la fiscalité, ce qui n'était pas du tout satisfaisant. Mais cela évitait la prise en main des affaires communales par le Préfet.**

**Plusieurs conseillers ont exprimé le souhait d'organiser une réunion publique préalable au vote, permettant de présenter le budget de la Commune et de débattre des principaux choix budgétaires pour les prochaines années.**

**Sur la proposition d'un de ses membres, le Conseil Municipal a décidé de voter à bulletins secrets. Le résultat a été très partagé**

**- Pour le vote des taxes : cinq votes pour, trois votes contre et une abstention ;**  
**- Pour le vote du budget : six votes pour, un vote contre et deux abstentions.**

## Section investissement 2018

En 2017, nous avons pu équilibrer le budget de fonctionnement grâce à un excédent de **37 000€**.

En 2018, l'excédent de fonctionnement a du être affecté aux opérations d'investissement, pour combler une partie du déficit.

L'augmentation des impôts locaux correspond au financement des **30 655€** des projets d'investissement et aux besoins d'équilibre du budget de fonctionnement 2018, (privé de l'excédent de l'année dernière).

PROJETS COMMENCÉS EN 2017 ET A TERMINER ET NOUVEAUX PROJETS	MONTANTS A FINANCER EN 2018	SUBVENTIONS OU RECETTES A PERCEVOIR EN 2018
Achat de terrains de voirie pour le parking de la mairie	1 500 €	
Achat de matériel technique (tondeuse et taille haies)	1 840 €	
Parcours d'orientation	5 200 €	4 570 €
Travaux dans l'ancien local de la boulangerie—Installation d'un café	79 400 €	26 700 €
Aménagements de voirie pour la sécurité routière	6 900 €	
Menuiseries de la Chapelle du Serre	7 700 €	4 855 €
Installation des columbariums et reprise des allées des cimetières	16 900 €	10 570 €
Forêt Travaux sylvicoles 2017		1 200 €
Etude sur les risques torrentiels		7 385 €
Expérimentation de boisement		4 526 €
Très haut débit Internet	7 200 €	3 578 €
Etude de valorisation de l'Espace Naturel Sensible de Pravet	23 900 €	19 370 €
Remboursement des emprunts	29 500 €	
Vente du local des Orgines		42 500 €
Déficit d'investissement de 2017	40 336 €	
Résultat de fonctionnement 2017 versé pour financer les projets		64 467 €
<b>TOTAL</b>	<b>220 376 €</b>	<b>189 721 €</b>
		-30 655 €

**L'augmentation des impôts locaux est de 64,5% toutes taxes confondues et uniquement sur la part communale.**

Les montants de la taxe est égale à la valeur locative, (figurant au dos de l'avis de taxe d'habitation et de taxe foncière) multipliée par le taux voté.

**Un exemple pour traduire concrètement cette augmentation :** On prend une habitation avec une valeur locative moyenne de 2500 € pour la taxe d'habitation et de 1500 € pour la taxe foncière.

### TAXE HABITATION

	Valeur locative	2500		
	TAUX COMMUNAL	TAUX COM COM*	TOTAL	
2017	14,14%	9,78%	23,92%	
	<b>353,5</b>	<b>244,5</b>	<b>598</b>	
2018	23,26%	9,78%	33,04%	
	<b>581,5</b>	<b>244,5</b>	<b>826</b>	

Soit une augmentation de **38,13%** de la taxe d'habitation, parts communale et intercommunale.

### TAXE FONCIERE

	Valeur locative	1500			
	TAUX COMMUNAL	TAUX COM COM*	TAUX DEPARTEMENTAL*	TOTAL	
2017	14,59%	2,00%	15,90%	16,59%	
	<b>218,85</b>	<b>30</b>	<b>238,5</b>	<b>487,35</b>	
2018	24,00%	2,00%	15,90%	26,00%	
	<b>360</b>	<b>30</b>	<b>238,5</b>	<b>628,5</b>	

Soit une augmentation de **28,96%** de la taxe foncière sur le bâti, parts communale, intercommunale et Départementale.

L'augmentation du taux global du foncier non bâti sera de **18,99 %**

\* sous réserve que les taux 2018 n'augmentent pas par rapport à 2017.

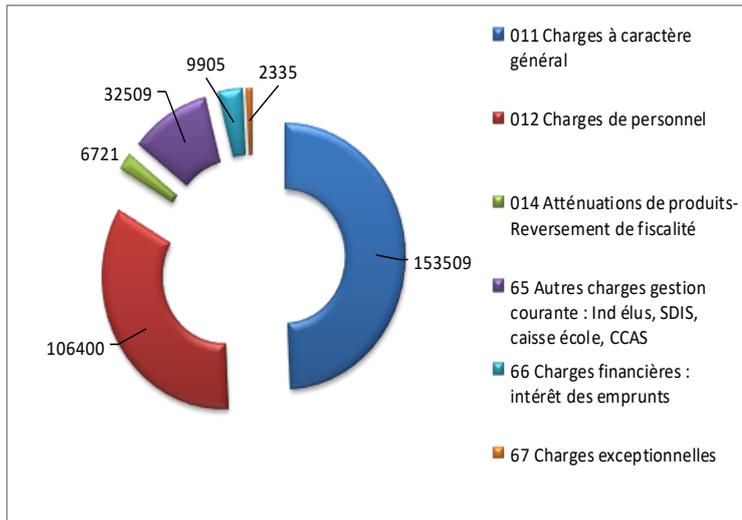
## Section de fonctionnement : comparaison 2017/2018

Les comptes administratifs et comptes de gestions du receveur municipal ont été présentés et approuvés par le conseil municipal réuni le 29 mars.

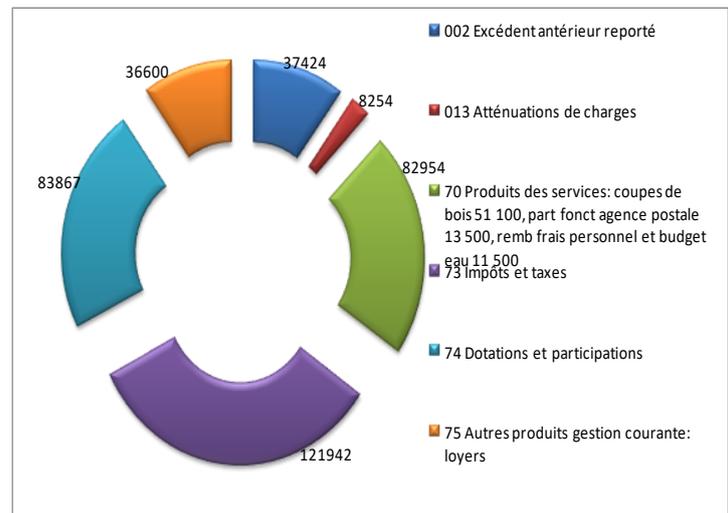
**Pour l'Exercice 2017** L'excédent dégagé par la section de fonctionnement est **64 467€** grâce à des économies réalisées dans tous les domaines et malgré une baisse des dotations et des attributions de compensation de l'Etat. (375 846-311 379= 64 467)

### Section Exploitation /fonctionnement

**Dépenses réalisées 2017 : 311 379€**



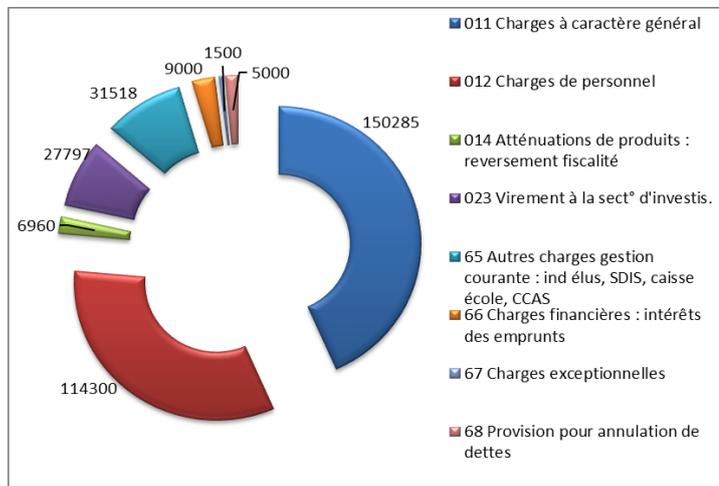
**Recettes réalisées 2017 : 375 846€**



### Prévisions 2018- Répartition globale par chapitre budgétaire

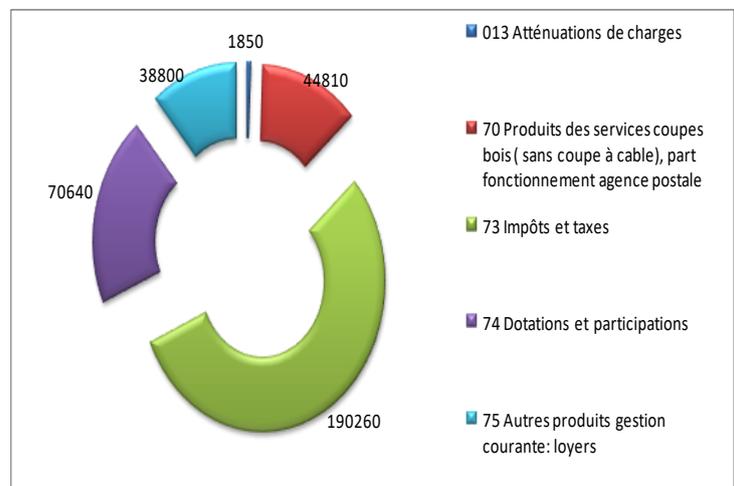
**Fonctionnement dépenses**

**Opérations d'investissement programmée 346 360 €**



**Fonctionnement Recettes**

**346 360 €**



De nouvelles baisses d'attributions ont déjà été annoncées, comme l'attribution du fonds départemental de compensation de la taxe professionnelle. La chute des ventes de bois impacte aussi notre trésorerie...

Une partie du déficit d'investissement de 2017 sera comblée avec les 64 467€ d'excédent de fonctionnement de 2017.

Pour finaliser les opérations engagées en 2017 et réaliser les opérations nouvelles les mieux subventionnées, nous ne pourrons pas faire de nouvel emprunt.

### **Pour faire des économies, pourquoi ne pas supprimer les indemnités du maire et des adjointes ?**

Cette éventualité a été évoquée, mais, la loi n°2015-366 prévoit des montants d'indemnités qui sont fixés ( et ne constituent plus un plafond comme auparavant). Pour les communes de moins de 1000 habitants, le conseil municipal n'a pas la possibilité de les réduire.

**Les documents comptables et budgétaires complets sont consultables en mairie.**